



### Les salariés de la production agricole à la MSA

## Des emplois salariés toujours plus flexibles

L'Aquitaine est la première région employeuse de salariés agricoles en 2009. Le visage du salariat a bien changé en vingt ans : la professionnalisation et la concentration des exploitations agricoles renforce son rôle, mais paradoxalement le fragilise.

L'exploitation est devenue une véritable entreprise, qui optimise ses coûts de production, comprenant la main-d'œuvre. Une plus grande flexibilité, des salaires souvent moins élevés, ont favorisé l'importance des travailleurs saisonniers et partiels, au détriment du salariat permanent.

Les établissements qui emploient ne sont plus les mêmes. D'un côté, les exploitations de polyculture élevage se font moins nombreuses chaque année, renforçant la spécialisation du salariat. De l'autre, le développement des ETA et CUMA ainsi que l'essor des entreprises du paysage tirent l'emploi salarié vers le haut, masquant la baisse progressive du volume de travail des salariés de la production agricole.

Agreste Aquitaine se penche sur les mutations du salariat agricole, à partir des données de la MSA, pour dresser un portrait des évolutions passées, et des enjeux à venir.

Clélie GARNIER

L'Aquitaine a une agriculture gourmande en main-d'œuvre salariée : en 2009, 127 700 salariés de la production agricole, cotisant à la MSA, travaillent dans un établissement de la région. Ils ont effectué l'équivalent de presque 38 900 emplois à temps plein. Avec plus de 11% des ETP (Equivalent Temps Plein) salariés agricoles de la France, c'est la première région en terme d'emploi.

En effet, l'Aquitaine compte non seulement beaucoup d'exploitations agricoles (deuxième région la plus importante, après les Pays de la Loire), mais un certain nombre de ses productions nécessitent des effectifs salariés conséquents. Viticulture et cultures spécialisées (maraîchage, arboriculture, horticulture) emploient ainsi deux tiers des ETP des salariés aquitains.

### Un emploi avant tout saisonnier

Moins de 20% des salariés sont des permanents, c'est-à-dire, pour la MSA, travaillent plus de 200 jours par an. Les salariés saisonniers et partiels se localisent surtout en Gironde (48% des non permanents de la région), suivie par le Lot-et-Garonne (15%). La nature des productions aquitaines, dans ces départements en particulier, entraîne des pics d'activité lors des récoltes, même si les périodes d'élagage ou de taille nécessitent des emplois saisonniers sur le reste de l'année. En 2009, un quart des nouveaux contrats ont commencé en octobre, et 15% en juillet.

Sur des zones très spécialisées, les emplois agricoles se retrouvent ainsi concentrés sur quelques périodes de l'année, pouvant entraîner pour les employeurs des problèmes de concurrence. Ils doivent trouver des travailleurs de façon rapide : en effet,

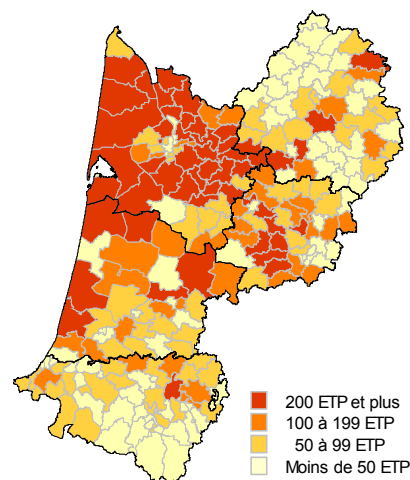
pour les cultures intensives, le moment de la récolte, son volume, restent dans une certaine mesure aléatoires. Il faut pouvoir disposer d'un nombre important de salariés au moment voulu, et assez nombreux pour que la récolte se fasse rapidement. Le recours aux saisonniers et aux ETA permet cette souplesse.

### Le salariat remplace la main-d'œuvre familiale

En vingt ans, le nombre de salariés agricoles a augmenté de 30%, même si depuis 2003 il diminue chaque année. L'essor du salariat est dû en partie au passage d'une agriculture familiale, où les membres de la famille participent aux travaux sur l'exploitation, à une agriculture professionnelle.

### L'emploi se concentre sur les zones de production spécialisées

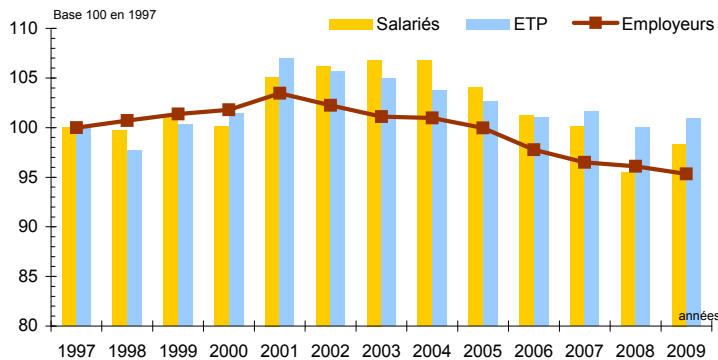
ETP par canton en 2009



Source : CCMSA

*Depuis 2003, l'emploi diminue*

Evolution du nombre de salariés et d'employeurs en Aquitaine



Source : CCMSA / Observatoire économique et social du salariat

Entre 2006 et 2009, le nombre de chefs d'exploitation diminue de 7%, et le nombre de conjoints et aides familiaux d'un quart. La population familiale non salariée travaille de plus en plus à l'extérieur, assurant un complément de revenu plus stable pour le ménage.

De la même façon, les chefs ne travaillant que sur l'exploitation ne sont plus la norme. En 2009, 20% des chefs ont une autre activité, et pour les deux tiers d'entre eux l'agriculture est une activité secondaire. Avec moins de main-d'œuvre familiale, le recours au salariat est de plus en plus nécessaire, d'autant plus que le métier de chef d'exploitation se mue en métier de chef d'entreprise avec un part toujours croissante de gestion et d'administration.

La concentration et l'agrandissement des exploitations ont aussi joué un rôle, favorisant productivité et rentabilité. La diminution du nombre d'exploitations s'est accompagnée d'un agrandissement et d'une spécialisation de celles qui restent, ainsi que d'un essor des formes sociétales qui emploient plus fréquemment des salariés. En 2009, un employeur en exploitation individuelle déclare 1 ETP salarié en moyenne, contre plus de 3 ETP pour un employeur en forme sociétaire.

**Le volume de travail est optimisé**

L'emploi salarié a non seulement vu son importance augmenter, mais son visage a également évolué. La part de salariés saisonniers et partiels augmente. La nécessité, pour soutenir la compétition, d'être toujours plus productif et réactif, amène à privilégier des contrats courts, qui peuvent être renouvelés plusieurs fois par an, plutôt qu'un emploi permanent. Les contrats saisonniers permettent davantage de flexibilité et comportent moins de contraintes réglementaires.

12% des salariés ont signé plusieurs contrats au cours de l'année 2009 dans un établissement aquitain (45% d'entre eux en viticulture, 32% en cultures spécialisées). De même, le recours au CDD est privilégié. En cinq ans, la part des salariés en CDD augmente de 3%, atteignant en 2009, 83% des effectifs.

Privilégier ce type de contrat permet à l'employeur d'ajuster au plus près ses dépenses aux besoins de l'exploitation, en tenant compte des pics d'activité qui nécessitent une main-d'œuvre nombreuse suivis de périodes « creuses » où les besoins en main-d'œuvre sont moins prégnants. Cependant, ces contrats ont aussi des avantages financiers : le salaire horaire moyen d'un salarié en CDD est inférieur de 3 euros à celui d'un salarié en CDI. De la même façon, un salarié n'effectuant qu'un seul contrat en 2009 gagne en moyenne 1,5 euro de plus par heure qu'un salarié effectuant plusieurs contrats.

Suite aux évolutions du monde agricole, le salariat voit son rôle s'accroître. Cependant, entre une mécanisation et une concentration croissantes, accompagnées

d'un ajustement des embauches « au plus près » des besoins de l'exploitant, le volume de travail des salariés progresse bien moins que le nombre de salariés : en vingt ans, le nombre d'ETP augmente de 20% (contre une augmentation de plus de 30% des effectifs), et ce sont principalement les saisonniers et partiels qui voient leur volume de travail progresser. En 2009, un salarié travaille ainsi en moyenne neuf jours de moins qu'un salarié en 1989.

**Les femmes : une variable d'ajustement**

Depuis 2003, où le nombre de salariés a atteint un pic, les effectifs et ETP diminuent peu à peu. De façon logique, ce sont d'abord les emplois saisonniers et partiels qui diminuent (de la même manière, quand l'emploi augmente ce sont principalement ces ETP qui progressent). Cependant, hommes et femmes ne sont pas égaux face à ces variations. Entre 1998 et 2003, les ETP salariés augmentent de 8% ; pour les hommes, le nombre d'ETP est quasi stable, tandis que celui des femmes croît de 25%. A l'inverse, lorsque l'emploi diminue (- 4% des ETP) entre 2003 et 2009, les ETP féminins chutent de 10% contre 1% pour les hommes.

Une première explication pourrait venir de la part plus importante des femmes dans les emplois partiels et saisonniers, par définition soumis à plus de variabilité. En effet, presque la moitié de ces emplois sont occupés par des femmes. Les trois quarts des ETP permanents sont tenus par des hommes. Ce constat ne suffit pourtant pas. Pour chaque catégorie de salarié, l'évolution du nombre d'ETP masculins et féminins aboutit à la même conclusion : le volume de travail diminue toujours plus chez les femmes que chez les hommes lors d'une baisse d'emploi. En résumé, les femmes sont des variables d'ajustement.

**Effectif des salariés de la production agricole en Aquitaine en fonction de leur catégorie et du département - Année 2009**

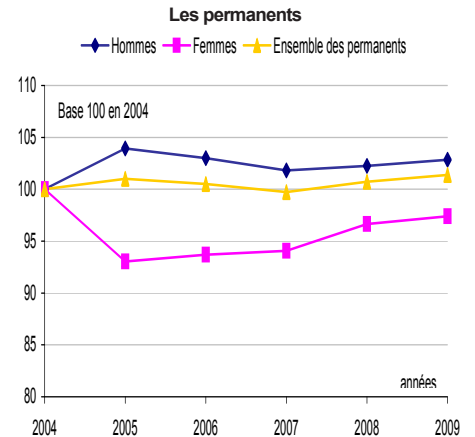
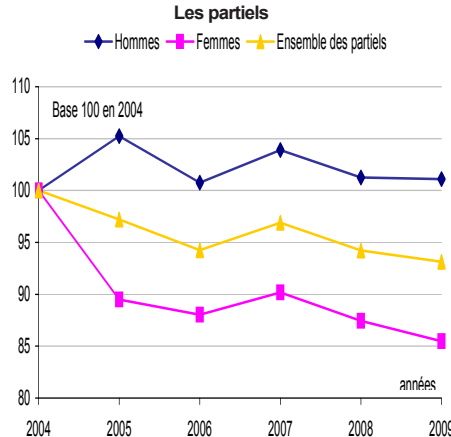
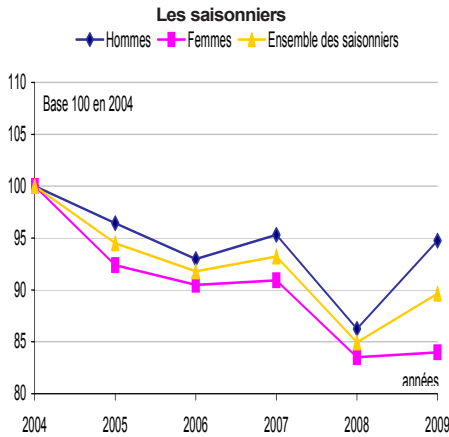
|                      | Saisonniers   |              | Partiels      |              | Permanents    |               | Ensemble       |               |
|----------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|---------------|---------------|----------------|---------------|
|                      | Salariés      | ETP*         | Salariés      | ETP*         | Salariés      | ETP*          | Salariés       | ETP*          |
| Dordogne             | 9 301         | 778          | 2 271         | 1 169        | 2 371         | 2 217         | 13 943         | 4 164         |
| Gironde              | 42 647        | 3 093        | 9 442         | 4 995        | 14 252        | 13 400        | 66 341         | 21 488        |
| Landes               | 12 001        | 702          | 1 671         | 880          | 2 632         | 2 489         | 16 304         | 4 071         |
| Lot-et-Garonne       | 12 057        | 1 088        | 4 180         | 2 111        | 2 921         | 2 736         | 19 158         | 5 935         |
| Pyrénées-Atlantiques | 8 388         | 429          | 1 377         | 728          | 2 189         | 2 068         | 11 954         | 3 225         |
| <b>Aquitaine</b>     | <b>84 394</b> | <b>6 090</b> | <b>18 941</b> | <b>9 883</b> | <b>24 365</b> | <b>22 910</b> | <b>127 700</b> | <b>38 883</b> |

\* Nombre de salariés en équivalents temps plein, soit le volume horaire de travail rémunéré dans l'année rapporté à 2 028 heures

Source : CCMSA / Observatoire économique et social du salariat

*La baisse de l'emploi touche d'abord les femmes*

Evolution des ETP par sexe selon la catégorie d'emploi



Source : CCMSA / Observatoire économique et social du salariat

**Emplois : moins en production agricole, plus en aménagement paysager**

Sil'emploi diminue globalement depuis 2003, cette baisse est impactée très différemment selon les secteurs. Les exploitations de polyculture élevage sont les plus touchées, elles perdent 25% de leurs ETP en six ans, confirmant la spécialisation progressive des exploitations (le nombre d'établissements employeurs chute également dans les mêmes proportions).

Cependant, l'emploi diminue également dans des secteurs déjà spécialisés, comme les cultures spécialisées (maraîchage, arboriculture...) mais surtout en viticulture : parmi les ETP qui ont disparu entre 2003 et 2009, plus de neuf sur dix étaient en viticulture, presque 1 800 ETP en moins.

Sur la même période, la surface en production du vignoble a perdu 7 700 hectares. On considère généralement qu'il faut 1 ETP pour 10 hectares ; la chute de l'emploi en viticulture n'est donc pas seulement due à la baisse de la surface en vigne.

Les ETA et CUMA s'en sortent mieux et voient même leurs effectifs augmenter (8% en six ans). La hausse de l'externalisation, en particulier pour les travaux en cultures spécialisées et viticulture, explique en partie la baisse de l'emploi dans ces deux secteurs.

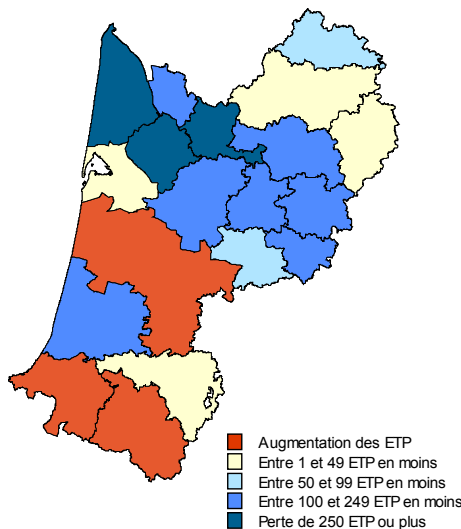
Mais ce sont les entreprises du paysage qui tirent leur épingle du jeu : plus de 800 ETP en plus sur la même période. Cet essor est confirmé par l'augmentation continue du nombre d'élèves et apprentis en formation dans le secteur de l'aménagement, qui croît de près de 30% en

dix ans, tandis que le nombre de jeunes se formant aux métiers de la production agricole diminue de presque 40%. Ce sont donc les établissements « para-agricoles » (prestataires de services et entreprises du paysage) qui tirent l'emploi vers le haut.

La Gironde subit le plus cette baisse, compte tenu de la part importante du vignoble dans l'emploi du département. Les cultures spécialisées sont les principales sources de diminution du nombre d'ETP en Lot-et-Garonne ; en Dordogne, ce sont les exploitations de polyculture élevage, sauf autour de Bergerac où le secteur viticole est le plus touché. Les Landes compensent la baisse d'emploi en forêt et cultures spécialisées par des ETP

*Baisse de l'emploi en Gironde et en Lot-et-Garonne*

Ecart par arrondissement des ETP entre 2006 et 2009



Source : CCMSA

plus nombreux dans les entreprises du paysage. Seules les Pyrénées-Atlantiques voient leurs effectifs salariés augmenter régulièrement (c'est également le département où les installations d'exploitants sont, et de loin, les plus importantes) non seulement grâce aux paysagistes, mais surtout aux exploitations de polyculture élevage.

**Un travail précarisé ?**

Part des partiels et saisonniers qui augmente, nombre de jours travaillés qui diminue, contrats qui permettent d'ajuster au plus près des besoins de l'établissement : assisterait-on à une précarisation du salariat agricole ? Bien que les salaires augmentent régulièrement, on ne peut guère parler de rémunérations attractives : la moitié des salariés gagnent moins de 10 euros bruts par heure en 2009 (à titre de comparaison, le SMIC horaire brut vaut 8,82 euros la même année). Un saisonnier ou un partiel gagne en moyenne moins qu'un permanent, et quel que soit le type d'emploi, une femme sera moins payée qu'un homme.

Les deux tiers des contrats bénéficient de la mesure « Travailleur Occasionnel », (aide à l'emploi qui réduit les charges de l'employeur), favorisant cette catégorie d'embauche. Le décalage entre les besoins des employeurs et les attentes des actifs en agriculture est particulièrement visible sur les offres et demandes d'emploi : plus de huit offres sur dix concernent des postes d'aide agricole saisonnier, alors que moins de quatre demandeurs sur dix postulent sur ce type de poste. Plus de la moitié des demandeurs d'emploi cherchent un CDI à temps plein, tandis que la majorité des offres sont des CDD de un à six mois.

## Avenir de l'emploi agricole

Le salariat permanent, qui effectue encore 59% du volume de travail en 2009 (contre 65% en 1989), vieillit. Un permanent sur cinq a 50 ans ou plus (contre un sur huit en 2004). Les départs à la retraite vont entraîner un besoin de renouvellement de main-d'œuvre, qui risque d'être toujours plus compensé, si l'on suit les tendances actuelles, par des saisonniers et partiels. On assiste peu à peu à une substitution permanent/saisonnier, certains salariés travaillant même tout le long de l'année tout en conservant un statut de travailleur saisonnier.

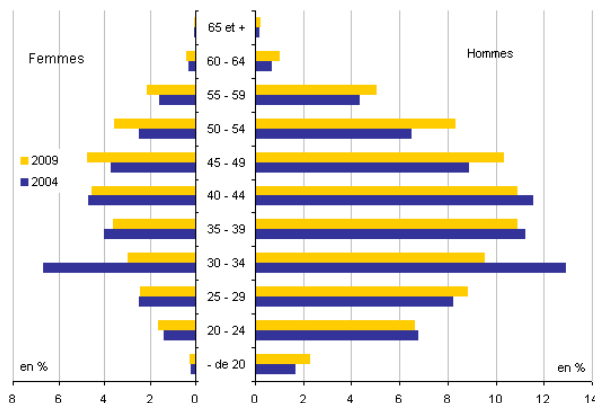
Si les exploitations agricoles sont de plus en plus complexes et les chefs de mieux en mieux formés, les salariés ont eux aussi suivi cette évolution, et ont un niveau de compétence et de diplôme plus élevé. Pourtant, le salariat est encore souvent considéré comme un coût structurel, qu'il convient de minimiser le plus possible, avec pour conséquence des rémunérations faibles, relativement peu de formations, peu de réelles perspectives d'évolution.

Des pistes ont cependant été mises en place pour répondre à ces mutations. En témoigne par exemple l'augmentation constante du nombre de groupements d'employeurs (414 en 2008 contre 289 en 2000), qui assurent de bonnes conditions aux salariés tout en permettant une meilleure adaptation aux besoins des exploitants.

De même, pour que l'embauche d'un salarié soit moins vue comme un coût que comme un investissement, les organismes de formation proposent de nombreux types de formation : aussi bien pour les salariés, qui doivent acquérir toujours plus de compétences techniques et de responsabilité, que pour les chefs d'exploitation, qui peuvent acquérir des notions de gestion des ressources humaines afin de gérer leurs employés dans les meilleures conditions possibles.

## Vieillesse des salariés permanents

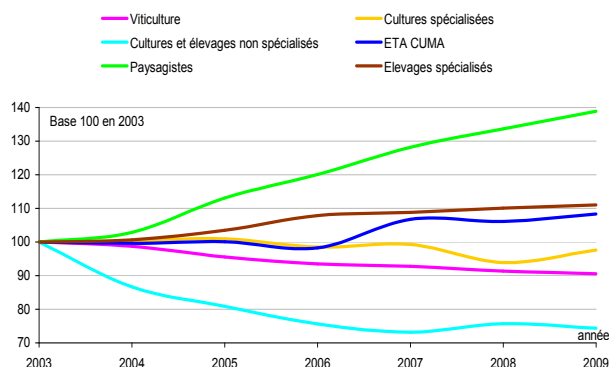
Répartition des salariés par sexe et classe d'âge



Source : CCMSA / Observatoire économique et social du salariat

## Les exploitations de polyculture élevage perdent un quart de leurs emplois

Evolution en base 100 en 2003 des ETP selon le secteur d'activité



Source : CCMSA / Observatoire économique et social du salariat

### Source et méthodologie

Les chiffres publiés proviennent de la Mutualité Sociale Agricole et portent sur le champ des activités de la production agricole. Les **salariés qui cotisent à la MSA** sont répartis selon leurs activités dominantes. Les activités retenues sont les suivantes : viticulture, cultures spécialisées (culture légumière de plein champ, maraîchage, horticulture, pépinière), cultures et élevages non spécialisés, entreprises de travaux agricoles (y compris coopératives d'utilisation de matériel agricole), élevages spécialisés (petits et gros animaux, entraînement, dressage, haras), entreprises du paysage, forêt et autres productions (conchyliculture, gardes-chasse et gardes-pêche, champignonnières).

Les salariés sont répartis en **trois catégories** selon le nombre d'heures travaillées dans l'année : saisonniers (moins de 80 jours par an), partiels (de 80 à moins de 200 jours par an) et permanents (au moins 200 jours par an).

Deux sources sont utilisées :

**Observatoire économique et social du salariat (Caisse Centrale de la MSA) :**

Un **salarié** est comptabilisé une fois pour l'activité principale qu'il a exercée, quel que soit le nombre d'emplois qu'il a occupés dans l'année, sauf dans le cas où il a changé de département pour son activité. Il est alors comptabilisé dans chaque département dans lequel il a travaillé.

Le nombre d'**Equivalents Temps Plein (ETP)** est calculé en divisant les volumes horaires (effectués par le salarié et rémunérés) par 2 028.

**Tableaux de bords de l'emploi (caisses Départementales de la MSA) :**

Un **salarié** peut être comptabilisé plusieurs fois s'il a travaillé sur plusieurs secteurs d'activité.

Le nombre d'**ETP** prend en compte directement dans son calcul la durée de travail pratiquée par chaque établissement employeur.

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr> et de la DRAAF Aquitaine : <http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr>

## Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt  
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale

51, rue Kiéser - 33077 BORDEAUX CEDEX

Tel : 05.56.00.42.09 - Fax : 05.56.00.42.90

Courriel : [contact.srise.draaf-aquitaine@agriculture.gouv.fr](mailto:contact.srise.draaf-aquitaine@agriculture.gouv.fr)

© AGRESTE 2011

Prix : 2,50 €

Directeur Régional : Hervé DURAND

Directeur de publication : Jean-Pierre MORZIERES

Composition - Impression : SRISET Aquitaine

Dépôt légal à parution

N° CPPAP : 2250 AD - ISSN : 1283 - 5412

